



FEDERATION FRANÇAISE DU MILIEU MONTAGNARD

Siège national : 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON Tél. 04 78 39 49 08

Site : www.ffmm.net Courriel : secretariat@ffmm.net

Siret 32158105000044 APE 9499Z Organisme de formation enregistré sous le n° 82690104869

Stage de qualification fédérale à la fonction d'accompagnateur de randonnée pédestre

Annexe 1 : Descriptif de la formation

1 - Objectifs du stage :

- Compléter et mettre en pratique les connaissances acquises au cours du stage technique pour préparer, animer et conduire en sécurité des randonnées pédestres en milieu rural ou en moyenne montagne.
- Se préparer au brevet fédéral d'accompagnateur de randonnée pédestre.
- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour se préparer à la première épreuve de l'examen probatoire du DE d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne définie par l'arrêté ministériel du 3 juin 2019

2 - Pré requis : Avoir participé avec succès à un stage technique depuis plus de dix mois, sauf dérogation du pôle de la formation.

3 - Personnes concernées : Effectif maximum : 12 participants.

- animateurs d'associations ou de collectivités qui organisent et conduisent des randonnées pédestres en milieu rural et/ou montagnard.
- Candidats à l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne.
- Personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances personnelles, qu'elles soient membres ou non d'une association.
- Age minimum 17 ans. Pas de limite supérieure.

4 - Durée et déroulement du stage :

- La durée du stage est de 45 heures sur 6,5 jours consécutifs. Ce stage est organisé uniquement en internat.
- Ce stage (également appelé Niveau 2) est organisé en moyenne montagne. Il ne comporte pas d'escalade.
- Les cours et préparations théoriques sont suivis d'une mise en pratique sur le terrain.
- Ce stage est animé par deux formateurs fédéraux confirmés

5 - Niveau physique : Les randonnées et les exercices effectués au cours du stage technique ne comportent pas d'esprit de compétition mais nécessitent une condition physique adaptée à la montagne (Niveau bon marcheur).

6 - Programme du stage :

Mise à niveau des connaissances :

- Cartographie, orientation.
- Sécurité.
- Réglementation.

Animation :

- Préparation et présentation d'un exposé.
- Gestion des activités du groupe.

Mise en pratique :

- Préparation, reconnaissance d'une randonnée pédestre.
- Mise en situation d'encadrement et d'initiation.
- Préparation d'un exercice d'orientation en terrain varié.

Environnement montagnard.

- Découverte du patrimoine montagnard du lieu de stage.
- Préservation de l'environnement.
- La pluriactivité en montagne ; Les activités traditionnelles.

7 - Équipement minimum :

- Équipement minimum habituel pour une randonnée d'un jour :
- Sac à dos (30 à 40 litres), vêtement chaud (pull-over), vêtement de pluie, chapeau, gourde, coupe-vent, trousse individuelle de premiers soins, couverture de survie
 - Chaussures de marche à tiges montantes et semelles crantées antidérapantes. (Port obligatoire lors des exercices pratiques sur le terrain). Chaussures ou chaussons d'intérieur.
 - Boussole en degrés avec plaquette transparente et graduations en cm (Type Compass Mc Kinley chez Intersport ou Silva Start au Vieux Campeur).
 - Calcuette (modèle de base), loupe (diamètre 75 mm conseillé), règle plate 40 cm minimum, crayon à papier, gomme blanche, compas.
 - Lampe frontale et piles de rechange, un sifflet.
 - Linge et nécessaire de toilette. Draps fournis par le centre.
 - + 1 corde : diamètre 8 mm, longueur 30 mètres (1).
 - + 2 sangles cousues d'origine ou ouvertes. Longueur 3 mètres. Largeur 3 ou 4 cm (1). [Infos sangles \(pdf\)](#).
 - + 3 mousquetons à ouverture rapide et sécurité par vis (1).
 - Facultatif : altimètre, jumelles, appareil photo, GPS, etc.

Les participants au stage de qualification peuvent utiliser leur ordinateur.

(1) Cet équipement fait partie du "fond de sac" d'un animateur pratiquant la randonnée en montagne. Éventuellement vous pouvez vous faire prêter ce matériel pour le stage. Si vous êtes amené à organiser des randonnées en montagne, il vous est conseillé de l'acquérir.

8 - Évaluation du stage :

- Les aptitudes, les connaissances et le comportement du stagiaire sont évalués pendant toute la durée du stage.
- Les aptitudes concernent l'aisance sur le terrain, la vie dans le groupe, la sécurité (comportement et équipements) et la réalisation d'un exercice d'orientation en terrain varié.

9 - Validation du stage :

- Attestation de suivi de stage avec mention "résultats satisfaisants / insuffisants" dont le stagiaire peut se prévaloir.
- Brevet fédéral d'accompagnateur de randonnée pédestre après avoir satisfait aux critères d'évaluation.
- Carte de fonction valable sur justification de la possession de la Carte Montagne de la saison.
- Inscription sur le livret de formation du/de la stagiaire.

10 - Inscription : Remplir une demande de préinscription spécifique à ce stage et fournir les éléments précisés sur ce bulletin. Lire les conditions générales d'inscription et de participation à ce stage (annexe 2).



Le stagiaire peut contacter AFNOR Certification pour signaler tout manquement à l'une des exigences du décret du 30 juin 2015 et/ou déposer un avis sur AFNOR Pro Contact.